

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02603
Numéro SIREN : 507 651 875
Nom ou dénomination : 2BM CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt 18868

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 1 juillet 2023,

EURL 2BM CONSEIL, au capital de 1 000€, dont le siège social se situe au 56 rue des mûres 91 540 MENNECY, enregistrée au RCS d'EVRY sous le numéro Evry B 507 651 875


Je soussigné, Yves BRAUN, agissant en qualité de gérant, et seul associé de la société 2BM Conseil, a pris des décisions portant sur le point suivant :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
La société est toujours en sommeil, le compte de résultat de l'exercice 2022, clos le 31 décembre 2022 est : Néant

Fait à MenneCY, le 1 juillet 2023

Yves BRAUN, gérant



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 1/1/2012 et clos le 31/12/2012 Régime simplifié d'imposition Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration: SIE CORBEIL 39 avenue Gambetta 91108 CORBEIL EURENNE Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement:

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

Table with 3 columns: Insp., IPU; N° dossier; N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale): Nouvel Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement: l'ancienne adresse en cas de changement: le téléphone:

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

Table with 4 main rows: 1 Résultat fiscal (Bénéfice imposable au taux de 33.1/3 %, Bénéfice imposable au taux de 15 %, Déficit); 2 Plus-values (Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %, Résultat net de la concession...); Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %, Autres plus-values imposables au taux de 19 %, Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %, Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Table with 5 columns of checkboxes: Entreprises nouvelles art. 44 sexies, Jeunes entreprises innovantes, Zones franches urbaines, Zone franche Corse, Pôle de compétitivité; Entreprises nouvelles art. 44 septies, Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies, Autres dispositifs, Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies; Sociétés d'investissements immobiliers cotés, Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas), Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

- 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ.

- CGA Viseur conventionné Nom, adresse, téléphone, télécopie: - Professionnel de l'expertise comptable: - Conseil: - CGA: - N° d'agrément du CGA

Signature et qualité du déclarant: [Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 1/1/2022 et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Designation de la société: EURL 2BA Conseil
SIRET: 50765187500019
Adresse du siège social: 56 rue des mines 91540 KENNEDY

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ
Activités exercées: Vente
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal
Déficit
Bénéfice imposable à 15 %
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 19 %
PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:
Nom et adresse du conseil:

Tél:
OGA/OMGA:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Date: 21/03 Lieu: KENNEDY
Qualité et nom du signataire: Jean Yves Jéreau
Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

Désignation de l'entreprise		EURL ZBN Conseil		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		56 rue des Mûres 91540 Nemours				
SIRET		50765187500019				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le □ □ □ □ □ □		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098			
Total général (I + II)		110	112			
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131)	132	
	Report à nouveau				134	
	Résultat de l'exercice				136	
	Provisions réglementées				140	
		Total I		142		
Provisions pour risques et charges				Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169)	172	
	Produits constatés d'avance				174	
		Total III		176		
Total général (I + II + III)				180		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
		EURL 2017 Conseil		Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		31/12/2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215	214			
			intracommunautaires					
		Services *	217	218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier * - immobilier *)					242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243			244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270		
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310		
B – RÉSULTAT FISCAL						314		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033/NOT-SD)					324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TF (44 octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						655
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						643
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						645
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						647
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						648
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641
Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)						990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 / Déficit col 2						352		
						354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2						370		
						372		